

Lors d'une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Les Méchins tenue à la salle municipale, le lundi 4 juin 2012 à 19h00, à laquelle étaient présents :

Madame Francine Verreault, conseillère au siège # 1.  
Monsieur Clément Marceau, conseiller au siège # 2  
Monsieur Réal Isabel, conseiller au siège # 4  
Madame Suzie Gagné, conseillère au siège # 5  
Monsieur Steve Ouimet, conseiller au siège # 6

Madame Lyne Fortin Directrice générale et secrétaire-trésorière, était aussi présente.

Étaient absents : M. Jean-Sébastien Barriault maire et Monsieur Gaston Bouchard, conseiller au siège # 3.

Formant quorum sous la présidence de M. Steve Ouimet maire suppléant, la séance débuta.

---

**2012-137                      ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.**

Il est proposé par Mme Suzie Gagné, appuyé par M. Réal Isabel et résolu unanimement que l'ordre du jour soit accepté, et ce, tel que déposé.

**2012-138                      ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE MAI 2012.**

Il est proposé par Mme Francine Verreault, appuyé par M. Clément Marceau et résolu unanimement que les procès-verbaux du mois de mai 2012 soient acceptés, et ce, tels que déposés.

**2012-139                      ADOPTION DU BORDEREAU 2012-06 « COMPTES PAYÉS EN MAI 2012».**

Il est proposé par M. Réal Isabel, appuyé par M. Clément Marceau et résolu unanimement que les comptes payés en mai 2012 et déposés sous le bordereau 2012-06 soient approuvés, et ce, tels que déposés. Le montant payé s'élève à 86 540,71 \$.

**2012-140                      ADOPTION DU BORDEREAU 2012-006 « COMPTES À PAYER ».**

Il est proposé par M. Réal Isabel, appuyé par M. Clément Marceau et résolu unanimement que les comptes à payer et déposés sous le bordereau 2012-006 soient approuvés au montant de 202 457,07 \$ plus factures de Matériaux Parent Inc. au montant de 1 080,78 \$, pour un grand total de \$ 203 537,85.                      \$.

Que la directrice générale est autorisée à effectuer les transferts budgétaires si nécessaire.

**2012-141                      ALIMENTATION ET TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE – PAIEMENT DE FACTURES.**

Il est proposé par M. Clément Marceau, appuyé par M. Réal Isabel et résolu unanimement que l'on paie les factures suivantes :

- Dagua (Décompte no. 8) :	36 119,09 \$
- Lafontaine, Leclerc Inc. (Décompte no. 9) :	86 496,74 \$
- Lafontaine, Leclerc Inc. (Décompte no. 10) :	120 719,82 \$
- Roche Ltée. (Facture 160732) :	6 598,82 \$
- Roche Ltée. (Facture 161053) :	549,57 \$
- Roche Ltée. (Facture 161054) :	107 906,51 \$

**2012-142**

**DÉROGATION MINEURE NO. 2011-05009 DE M. LUC PAQUET ET MME DOMINIQUE ST-JEAN –APPROBATION.**

Considérant la demande formulée par M. Luc Paquet et Mme Dominique St-Jean pour une dérogation mineure afin d'autoriser que l'élevage extérieur d'au plus 200 renards femelles dans des cages, soit situé au deçà de la distance minimale fixés versus le périmètre urbain situé au nord-ouest. La distance exigée est pour les odeurs produites provenant du lieu de l'élevage. La demande vise donc que le lieu d'élevage concerné soit situé entre 65 et 71 mètres du périmètre urbain au lieu de 188,76 mètres tel que requis. Le tout en regard de la propriété située au 133 route du Moulin à Les Méchins.

Considérant l'avis favorable du Comité consultatif d'urbanisme en date du 22 mai 2012;

Considérant qu'un avis a été affiché aux endroits prescrits par le conseil, le 16 mai 2012, invitant tout intéressé à se faire entendre au cours de la présente séance relativement à ladite demande de dérogation mineure;

En conséquence, il est proposé par M. Steve Ouimet, appuyé par M. Réal Isabel et résolu unanimement :

Que le conseil accorde une dérogation mineure visant à autoriser que l'élevage extérieur d'au plus 200 renards femelles dans des cages, soit situé au deçà de la distance minimale fixés versus le périmètre urbain situé au nord-ouest. La distance exigée est pour les odeurs produites provenant du lieu de l'élevage. La demande vise donc que le lieu d'élevage concerné soit situé entre 65 et 71 mètres du périmètre urbain au lieu de 188,76 mètres tel que requis. Le tout en regard de la propriété située au 133 route du Moulin à Les Méchins.

**2012-143**

**DÉROGATION MINEURE NO. 2011-05010 DE M. CLAUDE QUIMPER ET MME LUCIE BERNIER.**

Considérant la demande formulée par M. Claude Quimper et Mme Lucie Bernier pour une dérogation mineure afin d'autoriser qu'un muret en blocs de ciments soit construit à moins de 1,0 mètre de l'emprise de la rue tel que requis, soit à une distance de 0,48 mètre. Constitue le remplacement d'un ouvrage existant à reconstruire. Le tout en regard de la propriété située au 113 rue de l'Anse à Les Méchins.

Considérant l'avis favorable du Comité consultatif d'urbanisme en date du 22 mai 2012;

Considérant qu'un avis a été affiché aux endroits prescrits par le conseil, le 16 mai 2012, invitant tout intéressé à se faire entendre au cours de la présente séance relativement à ladite demande de dérogation mineure;

En conséquence, il est proposé par M. Clément Marceau, appuyé par Mme Francine Verreault et résolu unanimement

Que le conseil accorde une dérogation mineure visant à autoriser qu'un muret en blocs de ciments soit construit à moins de 1,0 mètre de l'emprise de la rue tel que requis, soit à une distance de 0,48 mètre. Constitue le remplacement d'un ouvrage existant à reconstruire. Le tout en regard de la propriété située au 113 rue de l'Anse à Les Méchins.

**2012-144**

**DÉROGATION MINEURE NO. 2012-05001 DE M. PAUL POULIOT ET MME  
MICHELINE FOURNIER.**

Considérant la demande formulée par M. Paul Pouliot et Mme Micheline Fournier pour une dérogation mineure afin de conserver une serre résidentielle qui devait être déplacée et annexée à un nouveau garage construit, permettant ainsi d'avoir sur la propriété 4 bâtiments complémentaires au lieu de 3 tel que prescrit au règlement de zonage. Le tout en regard de la propriété située au 242 route du Moulin à Les Méchins.

Considérant l'avis favorable du Comité consultatif d'urbanisme en date du 22 mai 2012;

Considérant qu'un avis a été affiché aux endroits prescrits par le conseil, le 16 mai 2012, invitant tout intéressé à se faire entendre au cours de la présente séance relativement à ladite demande de dérogation mineure;

En conséquence, il est proposé par Mme Francine Verreault, appuyé par M. Clément Marceau et résolu unanimement

Que le conseil accorde une dérogation mineure visant à autoriser de conserver une serre résidentielle qui devait être déplacée et annexée à un nouveau garage construit, permettant ainsi d'avoir sur la propriété 4 bâtiments complémentaires au lieu de 3 tel que prescrit au règlement de zonage. Le tout en regard de la propriété située au 242 route du Moulin à Les Méchins.

**2012-145**

**MODIFICATION RÔLE DE PERCEPTION ET RADIATION DE CERTAINS COMPTES.**

Il est proposé par M. Réal Isabel, appuyé par M. Clément Marceau et résolu unanimement :

Que le conseil municipal de Les Méchins modifie le rôle de perception comme suit :

- Verreault Viateur (4228-87-8011)  
Crédit ½ vidange 2011 : (118,00\$)  
La maison est occupée pendant moins six mois.
- Desrosiers Régis (4832-07-0860)  
Crédit vidange 2012 : (134,00\$)  
Crédit fosses septiques 2012 (209,55\$)  
TOTAL CRÉDIT : \$ 343,55.  
Seulement une remise est sur le terrain. Aucune fosse septique.

Que le conseil municipal de Les Méchins effectue la radiation des comptes suivants :

- Municipalité de Les Méchins (4228-48-5718)  
Radiation : (2 111,94) Réf. Bâti. Acheté par la muni. Pour future caserne.
- Centre de Services Partagés du Québec (4024-39-8010)  
Radiation : (387,42\$) Réf. Dossier annulé.
- Vallée Sébastien (D1024-00-0000)  
Radiation : (114,55\$) Réf. Facture payée par les assurances. Ne paie pas intérêts.
- Lajoie Marie-Claude (D1090-00-0000)  
Radiation : (741,00\$) : Intd : 45,67\$, Div : 695,33\$. Réf. Facture payée par les assurances.

**2012-146**

**PROGRAMME DES JARDINS JEUNES AU TRAVAIL – ENGAGEMENT D'UN ÉTUDIANT.**

Il est proposé par M. Clément Marceau, appuyé par Mme Francine Verreault et résolu unanimement :

Que la municipalité de Les Méchins engage M. Christian Hudon sur le projet étudiant « Programme Desjardins Jeunes au Travail » pour une durée de 6 semaines à 30h/sem. et débutant le 26 juin 2012. Le tout au salaire minimum.

**2012-147**

**RÉSOLUTION POUR APPUYER LE RAPATRIEMENT AU MUSÉE DE GASPÉ DES ARTÉFACTS DE FORILLON.**

**ATTENDU QUE** dans le cadre des compressions budgétaires annoncées lors du dépôt du récent budget fédéral, on retrouve parmi les coupures annoncées celle de fermer le CSQ (Centre de Service de Québec) qui est sous la responsabilité de Parcs Canada;

**ATTENDU QUE** le CSQ contient plus de 55,000 artefacts patrimoniaux du Québec et que parmi ceux-ci, il y en a plus de 5000 (meubles, vaisselle, coutellerie, photographies, etc...) qui sont issus de l'expropriation *manu militari* de 225 familles de Forillon (près de Gaspé) en 1970 par le Gouvernement du Québec d'alors qui désirait faire place à l'aménagement de ce qui allait devenir le Parc Fédéral de Forillon;

**ATTENDU QUE** la fermeture annoncée du CSQ entrainera aussitôt le déplacement possible vers la région d'Ottawa de ces nombreux artefacts appartenant au grand patrimoine et trésor national des Québécois(es);

**ATTENDU QUE** le transfert des artefacts provenant de l'expropriation de Forillon devraient, par respect pour les personnes expropriées, ainsi que pour l'ensemble des Gaspésien(ne)s et des Québécois(es), être transférés au Musée de Gaspé, une solide organisation reconnue qui a fait ses preuves dans de nombreux dossiers et projets de mise en valeur du patrimoine Gaspésien collectif et qui se dit maintenant prête à porter fièrement le ballon dans ce tout nouveau dossier;

**ATTENDU QUE** Mme la Ministre de la Culture, des communications et de la Famille du Québec, Mme Christine Saint-Pierre dit avoir entendu l'appel des Gaspésien(ne)s et qu'elle se dit être prête à faire tout ce qu'il leur est possible de faire dans ce dossier;

**ATTENDU QUE** le bureau de M. Stephen Harper aurait donné tout récemment donné l'assurance que ces artefacts allaient demeurer au Québec mais qu'il ne sait pas encore où et qu'il y a donc urgence de se faire entendre;

**ATTENDU QU'**il serait absolument voir totalement inacceptable que les artefacts de Forillon soient déplacés vers Gatineau, soit à l'extrémité Ouest du Québec, ville complètement situé à l'opposé du lieu d'origine de ces biens patrimoniaux Gaspésiens;

**ATTENDU QUE** Parcs Canada se dit être ouvert à entamer des discussions avec les intervenants concernés de la Gaspésie pour le retour des artefacts de Forillon en Gaspésie;

**ATTENDU QUE** la mise en valeur de biens patrimoniaux locaux et régionaux fait partie intrinsèque de toute stratégie de développement durable et écoviable pour toute communauté et région qui se respecte dont la Gaspésie une région ressource qui travaille constamment à contre-courant pour améliorer son sort;

En conséquence, il est proposé par M. Réal Isabel, appuyé par Mme Francine Verreault et résolu unanimement :

**QUE** la municipalité de Les Méchins appuie sans aucune réserve, et ce en toute solidarité, la Ministre de la Culture du Québec, Mme Christine Saint-Pierre, les responsables du Musée de Gaspé, la Ville de Gaspé et l'ensemble des Gaspésien(ne)s dans leurs actuelles démarches pour réclamer et obtenir ensemble gain de cause dans le transfert des artefacts actuellement détenus par le CSQ au nom de Patrimoine Canada et issus

de l'expropriation de Forillon vers le dit Musée de Gaspé et ce dans un espace adéquat à y être aménagé dans les meilleurs délais possibles pour le plus grand bénéfice des Gaspésien(ne)s dans la mise en valeur de leurs biens patrimoniaux collectifs;

Que copies conformes soient transmises à :

Mme Christine Saint-Pierre, Ministre de la Culture, des Communications et de la Famille du Québec  
M. James Moore, Ministre responsable de Patrimoine Canada  
M. Jean Charest, Premier Ministre du Québec  
M. Stephen Harper, Premier Ministre du Canada  
M. Thomas Mulcair, Chef de l'Opposition à Ottawa  
M. Bob Rae, Chef du Parti Libéral du Canada  
Mme Pauline Marois, Chef de l'Opposition Officielle, Assnat Québec  
M. François Legault, Chef de la CAQ, Assnat Québec  
M. Amir Khadir, Député de Québec Solidaire, Assnat Québec  
M. Georges Mamelonet, Député de Gaspé, Assemblée Nationale du Québec  
M. François Roussy, Maire de Gaspé  
M. Éric Forest, Maire de Rimouski et Président de l'UMQ  
M. Bernard Généreux, Maire de Saint-Prime et Président de la FQM  
M. Sébastien Lévesque, DG du Musée de la Gaspésie, Gaspé  
M. Bertrand Berger, Président de la CRÉ-GIM, Gaspé  
M. Michel Lagacé, Président de la CRÉE BSL, Rimouski  
M. Alexander Reford, Président de l'ATR Gaspésie

**2012-148                      M.R.C. DE MATANE – CRÉATION D'UN SERVICE RÉGIONAL DE GÉNIE CIVIL.**

Il est proposé par M. Clément Marceau, appuyé par Mme Suzie Gagné et résolu unanimement :

Que la municipalité de Les Méchins approuve la création d'un service régional de génie civil par la M.R.C. de Matane.

**2012-149                      RAPATRIEMENT AU QUÉBEC DE L'ASSURANCE=EMPLOI.**

ATTENDU QUE le gouvernement fédéral gère le système de l'Assurance Emploi, soit les prestations des travailleurs et des employeurs au Canada ;

ATTENDU QUE le taux de prestations (établi sur la moyenne salariale) est passé de 60% en 1990, à 57% en 1993 et à 55% en 1994 ;

ATTENDU QU' en 1996, le gouvernement fédéral introduisait une nouvelle méthode pour calculer la moyenne salariale, basée dorénavant sur une période de base de 26 semaines et un « dénominateur (diviseur) » fixé arbitrairement en fonction du taux de chômage. Dans plusieurs cas, cette méthode fausse le résultat, en diminuant la moyenne salariale réelle et donc le montant des prestations ;

ATTENDU QUE la période payable est passée d'un maximum de 50 semaines de prestations à 45 semaines en 1996. Cette période varie selon le temps de travail accumulé au cours de la dernière année et du taux de chômage en vigueur dans la région où habite le prestataire. Elle est en moyenne de 21 semaines;

ATTENDU QUE les prestataires ne reçoivent aucune somme d'argent pendant les 2 premières semaines où cesse leur emploi. Si nous nous comparons avec d'autres sociétés, nous sommes le pays industrialisé qui a le plus long délai;

ATTENDU QUE la loi sur l'assurance-emploi est considérée comme l'une des lois les plus complexes de l'appareil législatif canadien. Au fil des ans, on a compliqué davantage son application et sa compréhension, durci les sanctions, mis en place une série d'exceptions, toutes aussi complexes et arbitraires les unes que les autres;

ATTENDU QUE les délais administratifs sont pires que jamais. Nombreux sont ceux qui doivent attendre entre 2 et 3 mois avant d'obtenir une décision sur leur admissibilité au programme ;

ATTENDU QUE depuis 1990, le gouvernement ne contribue plus au financement de l'assurance-emploi, même pas à son administration. Cette caisse étant entièrement financée par les cotisations des travailleurs et des employeurs. Cela n'a pas empêché, depuis 1996, tous les gouvernements en place à Ottawa, de détourner les surplus de cette caisse. C'est près de 60 milliards de dollars de celle-ci qui ont été transférés dans d'autres postes budgétaires ;

ATTENDU QUE dans l'Est du Québec et particulièrement dans la Municipalité de Les Méchins, le travail est saisonnier;

ATTENDU QUE l'économie est peu diversifiée;

ATTENDU QUE le principal secteur économique est la forêt;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Mme Francine Verreault, appuyé par M. Réal Isabel et résolu unanimement :

QUE la municipalité de Les Méchins propose au gouvernement fédéral le rapatriement de l'Assurance-Emploi par un programme québécois ;

QU'il ne devrait y avoir qu'un seul critère d'admissibilité pour l'ensemble du territoire québécois, basé sur les semaines travaillées, et reconnaissant le travail à temps partiel, de façon à mieux protéger toutes les catégories de salariés;

QU'il y a un ajout d'une mesure spéciale, soit l'établissement d'un régime particulier visant le travail saisonnier et le travailleur autonome;

QUE le taux de prestations devrait être haussé et la période payable soit établie sur une période normale de travail, au taux établi ou une période prolongée à un taux moindre;

QUE le délai de carence (attente) soit d'une semaine;

QUE nous voulons que ce programme soit peu coûteux et bien administré, fondé sur des lois accommodantes ne permettant plus aux gouvernements de détourner de l'argent des travailleurs et des employeurs pour que notre économie locale et sociale soit dynamique.

Que copies conformes soit transmises à :

- Mme Diane Finley, Ministre des Ressources Humaines et du Développement des Compétences
- Honorable Jean Charest, premier ministre du Québec
- M. Jonathan Tremblay, député fédéral de Charlevoix
- Mme Pauline Marois, députée provincial de Charlevoix
- Conseil National des Chômeurs et Chômeuses
- Mouvement Action-Chômage

- MRC de Charlevoix-Est
- MRC de Charlevoix

**2012-150 FRAIS DE DÉPLACEMENT À L'EXTÉRIEUR DE LA MUNICIPALITÉ.**

Il est proposé par M. Clément Marceau, appuyé par M. Réal Isabel et résolu unanimement :

Que les frais de déplacement à l'extérieur de la municipalité seront dorénavant de 0,39 du kilomètre.

**2012-151 M.R.C. DE MATANE – CHARTE DE LA FÔRET DE PROXIMITÉ DE LA MATANIE, 2012-2023.**

Il est proposé par M. Clément Marceau, appuyé par Mme Suzie Gagné et résolu unanimement :

Que la municipalité de Les Méchins approuve la charte de la forêt de proximité adoptée par la M.R.C. de Matane.

**2012-152 CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DE LES MÉCHINS – FRAIS D'EMPLOYEUR POUR PROJET EMPLOIE-QUÉBEC.**

Il est proposé par Mme Suzie Gagné, appuyé par M. Réal Isabel et résolu unanimement :

Que la municipalité de Les Méchins accepte de défrayer les frais d'employeur (CSST, 4% et les avantages sociaux) reliés au projet d'Emploie-Québec pour la Corporation Développement de Les Méchins.

**2012-153 ENTENTE ENTRE LA MUNICIPALITÉ DE LES MÉCHINS ET L'ASSOCIATION DES BÉNÉVOLES DE LES MÉCHINS – VERSEMENT DE \$ 3 600,00.**

Il est proposé par M. Clément Marceau, appuyé par Mme Francine Verreault et résolu unanimement :

Que la municipalité de Les Méchins émet un chèque au montant de \$ 3 600,00 à l'Association des Bénévoles de Les Méchins. Le tout selon l'entente signée le 21 septembre 2010.

**2012-154 SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES INCENDIE – PLAN DE MISE EN OEUVRE.**

Il est proposé par M. Réal Isabel, appuyé par M. Clément Marceau et résolu unanimement :

Que la municipalité de Les Méchins confirme à son courtier d'assurance que toutes les mesures prévues à leur plan de mise en œuvre dont la date de finalisation est atteinte ont été réalisées et complétées.

**2012-155 GROUPE ENVIRONNEMENTAL UNI-VERT RÉGION MATANE – APPUI AU PROJET : PROTECTION DU LITTORAL AVEC LE GÉNIE VÉGÉTAL.**

Il est proposé par Mme Francine Verreault, appuyé par M. Réal Isabel et résolu unanimement :

Que la municipalité de Les Méchins appuie le Groupe Environnemental Uni-Vert Région Matane pour le projet « Protection du Littoral avec le génie végétal » présenté au C.L.D. de la M.R.C. de Matane dans le cadre du pacte rural.

**2012-156                    STATIONNEMENT RUE DE LA VILLA – INTERDICTION DE STATIONNER À CERTAINES PÉRIODES DE L'ANNÉE.**

Considérant que la municipalité peut selon l'article 8 du règlement numéro 337, indiqué par résolution ou il est interdit le stationnement sur les chemins publics;

En conséquence, il est proposé par M. Clément Marceau, appuyé par M. Réal Isabel et résolu unanimement :

Que dorénavant il sera interdit de stationner sur la rue de la Villa pendant les périodes suivantes :

Du premier (1<sup>er</sup>) novembre au vingt-trois (23) décembre inclusivement, du vingt-sept (27) au trente (30) décembre et du trois (3) janvier au trente (30) avril inclusivement de chaque année. L'interdiction est pour 24 heures par jour.

**2012-157                    M. ROSSY BOUCHARD – NOMBRE D'HEURE PAR SEMAINE.**

Il est proposé par Mme Suzie Gagné, appuyé par M. Réal Isabel et résolu unanimement :

Que la rémunération de M. Rossy Bouchard sera calculée sur 50h/semaine pour les mois de mai et juin 2012.

Qu'un montant de \$ 100,00 lui est attribué pour couvrir les frais de l'utilisation de son véhicule pendant une période de deux semaines.

**2012-158                    JOURNAL L'AVANTAGE – MUNICIPALITÉ EN VEDETTE.**

Il est proposé par M. Clément Marceau, appuyé par Mme Francine Verreault et résolu unanimement :

Que la municipalité de Les Méchins est d'accord à participer au projet « Municipalité en vedette » pour un montant de \$ 250,00. Le tout avec le Journal l'Avantage.

**2012-159                    LOISIRS DE LES MÉCHINS INC. – VERSEMENT DE 6 168,30 \$.**

Il est proposé par M. Clément Marceau, appuyé par M. Réal Isabel et résolu unanimement :

Que la municipalité fasse un paiement de \$ 6 168,30 aux Loisirs de Les Méchins Inc. Le tout en rapport avec le montant de 25 000 \$ budgété.

**2012-160                    DEMANDE AU MINISTRE DES TRANSPORTS UNE SUBVENTION POUR TRAVAUX DE REVÊTEMENT BITUMINEUX.**

Considérant que la rue Principale est en très mauvais état et que la municipalité de Les Méchins désire effectuer des travaux de revêtement bitumineux d'une partie de la rue et pour une dépense d'environ 75 000\$;

Considérant que le conseil municipal de Les Méchins a budgété un montant de \$ 25 000 pour les travaux de la rue Principale;

Considérant qu'une demande de subvention a été adressée à M. Pascal Bérubé député et que celui-ci devrait allouer à la municipalité un montant de \$ 25 000;



En conséquence, il est proposé par M. Clément Marceau, appuyé par Mme Francine Verreault et résolu unanimement :

Que la municipalité de Les Méchins demande au ministre des Transports du Québec une aide financière de \$ 25 000,00 afin que la municipalité puisse effectuer des travaux de revêtement bitumineux sur une partie de la rue Principale.

**2012-161                      FORMATION EN EAU POTABLE POUR M. ÉTIENNE TANGUAY.**

Il est proposé par M. Clément Marceau, appuyé par M. Réal Isabel et résolu unanimement :

Que la municipalité défraie les dépenses de transport, de repas et de coucher à M. Étienne Tanguay pour la formation en eau potable qui se déroulera les 18, 19 et 20 juin 2012 à Mont-St-Pierre.

**2012-162                      RAYMOND, CHABOT, GRANT, THORNTON – OFFRE DE SERVICE.**

Il est proposé par Mme Suzie Gagné, appuyé par M. Réal Isabel et résolu unanimement :

Que la municipalité retient les services de Raymond, Chabot, Grant, Thornton pour une formation et encadrement. Le tout selon l'offre de service du mai 2012.

Que la directrice générale est autorisée à effectuer les transferts budgétaires nécessaires.

**2012-163                      TRAVAUX DE VOIRIE – BUDGET.**

Il est proposé par M. Réal Isabel, appuyé par M. Clément Marceau et résolu unanimement :

Que la municipalité approuve des dépenses \$ 20 000,00 pour les travaux de voirie (fossés, ponceaux, niveleuse, réparations chemins, etc.).

**2012-164                      DEMANDE À LA RÉGIE DES ALCOOLS, DES COURSES ET DES JEUX .**

Il est proposé par Mme Suzie Gagné, appuyé par M. Clément Marceau et résolu unanimement :

Que la municipalité demande à la Régie des Alcools, des Courses et des Jeux, un permis de réunion pour le 15 juin 2012 à la salle municipale. Le tout dans le projet Animation loisirs Cap-Chat-Les Méchins et autorise le paiement de \$ 82,00.

**2012-165                      AJOURNEMENT DE L'ASSEMBLÉE.**

Il est 20h00, et il est proposé par Mme Suzie Gagné, appuyé par Mme Francine Verreault et résolu unanimement que l'assemblée soit ajournée au lundi 11 juin 2012 à 19h00.

---

Steve Ouimet, maire suppléant

---

Lyne Fortin g.m.a. Directrice générale et  
Secrétaire-trésorière